

Le point d’ancrage

C’est dans les premières années de vie qu’un humain se construit à vitesse grand V.
En plein cœur de cette ébullition, la stabilité joue un rôle majeur.

C’est su, c’est connu.

Maintenant, il nous faut agir en conséquence.

*Mémoire déposé aux consultations de la
Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*

20 décembre 2019

L'AQCPE

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) exerce un leadership dans la représentation, le rayonnement et l'accompagnement d'un réseau éducatif de CPE/BC de qualité pour les enfants de 0 à 5 ans.

À titre d'expert en petite enfance, l'AQCPE vise à concrétiser le projet de société d'offrir à tous les enfants de 0 à 5 ans un accès universel à des services éducatifs de qualité en CPE/BC en collaboration avec les familles.

Les regroupements régionaux de centres de la petite enfance (RCPE)

Les regroupements sont des partenaires régionaux de CPE/BC et ils ont pris part à la consultation de l'AQCPE. Les RCPE suivent appuient les recommandations du présent mémoire et sont disposés à mettre en œuvre les solutions avancées.

Corporation des centres de la petite enfance de l'Outaouais (CCPEO)

Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est (RCPECE)

Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord inc (RCPECN)

Réseau des services à la petite enfance de l'Est-du-Québec (RESPEQ)

Regroupement des centres de la petite enfance des régions de la Mauricie et Centre-du-Québec (RCPE 04-17)

Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM)

Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RCPEQC)

Regroupement des centres de la petite enfance du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RCPESAGLAC)

Le réseau des CPE/BC

Le réseau des CPE/BC est né d'une volonté politique, basée sur le fait que le Québec est l'un des signataires de la [*Convention relative aux droits des enfants*](#) qui stipule que chaque enfant est un humain à part entière qu'il a des droits et que nous devons les respecter.

Dans cette optique et après 20 ans d'existence des CPE/BC, le Québec a aussi tenu une vaste [commission portant sur l'éducation à la petite enfance](#), qui s'est conclue par une déclaration lors d'un Sommet les 4 et 5 mai 2017. Cette déclaration recoupe la Convention relative aux droits des enfants et réitère l'engagement de la société civile envers l'éducation à l'enfance et la protection des enfants.

En 2019, l'AQCPE a participé au comité-conseil *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel* ainsi qu'à la *Coopétition au service des enfants*. Il y a des recommandations qui vont dans le même sens que notre réflexion et l'AQCPE les endosse.

Ce mémoire

La préparation à la rédaction de ce mémoire s'est appuyée notamment sur les résultats d'un grand sondage mené auprès des membres de l'AQCPE, de manière à connaître les multiples facettes de la réalité vécue sur le terrain.

Ce sondage a eu 294 répondants, ce qui représente 30 % de l'ensemble des CPE/BC du Québec. Parmi les répondants, plus de la moitié ont vu au moins un signalement à la DPJ, en 2019, concernant un enfant qui fréquentait leur établissement.

Au fil de ce mémoire, nous présenterons en encadrés des données et commentaires issus de ce sondage, et qui témoignent des situations concrètes vécues dans les milieux.

Dans le cadre de ce mémoire, afin de faciliter la lecture, le terme « **éducatrice** » englobe à la fois l'éducatrice qui travaille en CPE et la responsable d'un service de garde en milieu familial.

Table des matières

<i>La base, l’ancrage</i>	5
<i>Trop souvent... les faiblesses d’un système</i>	7
<i>Les recommandations</i>	9
<i>Pistes d’action</i>	15
<i>Annexes</i>	17
Quelques données sur les enfants victimes de maltraitance	17
Rapport de la Commission sur l’éducation à la petite enfance	18
La contribution du réseau des CPE/BC	19
Il y a urgence d’agir, sans précipitation	20

La base, l'ancrage

Le premier repère

Pour un tout-petit, sa famille, ses parents, c'est son repère, son refuge. Sauf que parfois, la famille ne peut malheureusement plus jouer ce rôle, pour de multiples et complexes raisons.

C'est à ce moment-là que le tout-petit a le plus besoin de s'accrocher à quelque chose qui le rassure, à des adultes bienveillants qu'il connaît, en qui il a confiance.

Ce point d'ancrage, ce peut être son CPE/BC.

Le précieux repaire

Pour le jeune enfant, son CPE/BC est ce repaire sécuritaire, familial, chaleureux, où il passe une large part de sa semaine. C'est l'endroit où il a des amis, mais surtout où des professionnelles, attentives et chaleureuses, lui permettent de continuer à vivre son enfance dans une certaine normalité.

Quand la tempête emporte son monde et que tout son univers est fragilisé, le tout-petit retrouve son éducatrice, qui continue à veiller sur lui, qui conserve avec lui ce lien d'attachement et cette confiance bâtie au fil du temps.

Ce point d'ancrage, c'est essentiel dans le chaos.

Elles repèrent, bien avant

C'est d'ailleurs bien en amont du tumulte que le CPE/BC joue un rôle de premier plan. D'abord dans la détection des enjeux, petits ou grands. Les professionnelles de la petite enfance sont formées pour voir, dans le geste anodin, dans la parole échappée, le signe qu'il y a quelque chose derrière.

Elles accompagnent les enfants, souvent de 8 à 10 heures chaque jour, et les connaissent si bien qu'elles en sont les spécialistes. Ainsi, elles repèrent tout changement, même subtil, dans le comportement du tout-petit.

Car dans cette jeune vie, la fenêtre d'action est brève et cruciale; les professionnelles de la petite enfance savent qu'elles doivent intervenir de façon constante et intense.

Ce point d'ancrage, tout au long de son parcours, est indispensable dans la solution.

L'accueil des familles

Le CPE/BC a une position unique et privilégiée non seulement avec le tout-petit, mais aussi avec ses parents.

Tous les jours, les parents y tissent des liens, en particulier avec l'éducatrice de leur enfant. Ils y sont reçus matin et soir, écoutés, accompagnés; ils y obtiennent des références et des ressources.

Nulle part ailleurs, les parents ne trouveront un milieu de vie aussi quotidien, familial, où ils seront accueillis sans jugement et avec bienveillance.

Déjà ça, quand on vit une mauvaise passe ou quand on a besoin d'un coup de main plus continu, ça peut faire toute la différence. Les CPE/BC tissent des liens avec ces familles pour aider leurs enfants.

Et même quand c'est fini, ce n'est jamais vraiment fini, et l'onde de choc persiste pour l'enfant et ses parents. Le CPE/BC reste là, vigilant et constant.

À l'heure de grands bouleversements, il serait insensé de ne pas miser sur la relation solide entre l'enfant et ce milieu de vie, afin d'amoindrir les chocs et faciliter la suite.

Le CPE/BC comme point d'ancrage de l'enfant, sa famille, les intervenants.

Témoignage d'un CPE/BC

La relation parents/éducatrice est très importante. Par contre, il est important de connaître les problématiques de la famille si l'enfant qui est au CPE est directement concerné. Nous devons travailler en partenariat afin de faire des interventions adéquates auprès de l'enfant et même de la famille.

Trop souvent... les faiblesses d'un système

Malgré l'engagement constant et sincère des professionnels qui interviennent auprès des familles, force est de constater que le système mis en place au fil des ans pour protéger les enfants peut desservir cette volonté d'agir tôt pour nos tout-petits.

Course à obstacles essoufflante

Trop souvent, la famille doit courir à gauche et à droite pour obtenir de l'aide. En pleine tourmente, l'enfant est ballotté d'une place à l'autre, alors que les CPE/BC peuvent être ce pivot dont ils ont besoin.

Entendons-nous

Trop souvent, les réseaux de la santé et des services sociaux, de la famille et de l'éducation n'arrivent pas à parler d'un langage commun, avec des données et des analyses similaires et cohérentes. L'information entre les partenaires n'est pas partagée, les CPE/BC ne peuvent intervenir à leur pleine capacité. La confidentialité doit être une protection, pas une excuse.

Accès difficile

Trop souvent, le manque de places dans le réseau des CPE/BC empêche des enfants vulnérables d'être priorisés, alors qu'ils ont le plus besoin d'interventions intenses, précoces et constantes. Peut-être est-ce parce qu'on ne reconnaît pas à ce réseau son rôle prépondérant dans la protection et le développement des enfants, malgré la présence de 5 % de places protocoles réservées. Celles-ci ne permettent d'ailleurs pas la prévention, en plus des enjeux administratifs qu'elles représentent, surtout si le statut de la famille ou de la famille d'accueil change.

Du cas par cas

Trop souvent, l'efficacité du système repose principalement sur la bonne volonté et la personnalité des individus en place, donnant lieu à une extrême variabilité de la qualité des partenariats sur le territoire québécois.

Préserver le point d'ancrage

Trop souvent, en pleine tourmente, l'enfant est bousculé d'une place à l'autre alors que le plan d'action pourrait être mis en place à partir d'un endroit qui lui est familier et rassurant : son service éducatif à la petite enfance. Lorsque l'enfant doit quitter son milieu de vie, les CPE/BC ne peuvent plus assurer ce rôle de repaire pendant la tempête.

Témoignage d'un CPE/BC

Notre partenariat avec le CIUSSS-MCQ nous permet d'être bien informés la plupart du temps. Parfois, des intervenants (...) ne collaborent pas bien. Mais le lien avec le parent est souvent assez bon pour qu'il nous en parle lui-même.

Guérir... ou prévenir?

Trop souvent, on accorde plus d'importance au curatif qu'au préventif.

Mais aussi, trop souvent, en voulant entourer l'enfant d'intervenants et d'experts, on l'isole et l'étouffe. On oublie son ancrage, son refuge, son besoin d'un repaire.

Témoignage d'un CPE/BC

Nous avons une procédure d'accueil pour ces enfants, des réunions d'entraide les soirs, des rencontres avec les parents aussi souvent que nécessaire, de la stimulation spécifique, du matériel précis, des sorties précises, un programme de transition scolaire, etc.

Les recommandations

Le réseau des CPE/BC est celui qui est en mesure de détecter les enjeux et d'offrir des services en amont, avant même que ne se développent les situations difficiles menant aux signalements.

Il a la capacité de soutenir et d'accompagner les enfants qui vivent des situations difficiles. De plus, il agit comme un filet de sécurité autour des familles vivant dans des conditions de vie difficiles par son accès quotidien et privilégié à celles-ci.

RECOMMANDATION 1

Que soit reconnu le rôle de premier plan du réseau des CPE/BC dans la détection et l'intervention auprès des enfants vulnérables et lui soit accordées les ressources nécessaires à cette mission.

Témoignage d'un CPE/BC

Les parents sont généralement très préoccupés lors d'un signalement. Il nous informe qu'un signalement a été fait et recherche du support auprès de nous. À partir de ce moment, nous pouvons offrir aux parents un support et un suivi à propos du signalement. Nous sommes généralement contactés lors de l'enquête. Lorsqu'une mesure de protection est mise en place, nous recevons surtout des appels pour vérifier l'assiduité de la famille à fréquenter nos services (mesure de contrôle).

Chaque enfant a droit, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité. C'est là un constat incontournable issu du Sommet sur l'éducation à la petite enfance. Plus encore, c'est audible dans les cris de désarroi des milliers de familles, dont trop nombreuses sont vulnérables, qui disent ne pas avoir réussi à trouver la place qu'ils souhaitaient obtenir pour leur enfant dans notre réseau.

RECOMMANDATION 2

Que soit poursuivi le développement des places en CPE et en milieu familial régi.

Témoignage d'un CPE/BC

L'enfant aurait avantage à ce que la DPJ nous indique les difficultés que l'enfant et sa famille rencontre. Nous pourrions tout de suite agir aux bonnes places (attachement, développement, soutien à la famille). Nous recevons l'enfant en n'ayant que les informations administratives et nous devons découvrir le reste. Selon la situation, ce sont souvent des semaines d'observations qui ne font qu'allonger les démarches d'aide à la famille.

Un enfant est le même, peu importe l'organisation où il est accueilli. Nous devons donc voir les services qu'ils lui sont offerts dans un environnement global et aller vers lui, plutôt qu'obliger ses parents à chercher des ressources, sans relâche.

L'ensemble de nos actions, ainsi que de nos lois et règlements, doivent donc rejoindre cet objectif de parler à UN enfant, mais surtout dans une cohérence de nos législations. Il ne faut donc pas seulement se faire écho et collaborer, mais carrément dire la même chose. En donnant la priorité aux enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière.

RECOMMANDATION 3

Que soit mise en place au Québec une stratégie ou une politique nationale de la petite enfance, avec l'ensemble des intervenants autour de l'enfant et de sa famille, afin de leur assurer un soutien coordonné, cohérent et complémentaire.

Les enfants suivis par la DPJ n'ont malheureusement pas toujours des places protocoles dans les CPE ou en service éducatif en milieu familial. Les places réservées pourraient être mieux utilisées, et bonifiées selon les besoins locaux, avec des critères d'accessibilités élargis. Des ressources dédiées devraient d'ailleurs accompagner ces protocoles, notamment dans les CLSC, et le tout devrait être élargi au milieu familial.

En outre, il est urgent d'établir un processus de suivi et de partage d'information efficient et pertinent lorsqu'un enfant est touché par un signalement. Notre réseau regorge d'exemples où le CPE/BC a appris par la bande l'existence d'un signalement visant un enfant qui fréquentait son milieu, plutôt que par la DPJ. Et malheureusement, trop souvent, les informations de base ne sont pas partagées avec le CPE/BC, et ce dernier n'a donc pas les clés pour intervenir auprès de l'enfant.

Enfin, il est grand temps de revoir le mécanisme d'inscription dans un service de garde, qui peut être complexe et contraignant pour les familles vulnérables. Pire encore : la famille d'accueil ne peut même pas signer une entente de service pour maintenir enfant dans son milieu de garde.

Témoignage d'un CPE/BC

Le CPE se retrouve parfois pris entre la DPJ et le CLSC qui ne se parlent pas et on ne sait plus trop ce que l'on peut dire à l'un ou à l'autre. Une fois l'enquête terminée, le CPE ne reçoit aucun suivi l'informant si la plainte est retenue ou non. L'enfant vit des changements importants à la suite de l'intervention de la DPJ et on ne sait rien...

Témoignage d'un CPE/BC

Comme nous priorisons les enfants référés par le centre jeunesse et les intervenants du CISSS (service de réadaptation et programme de stimulation précoce, SIPPP, JED) avant même leur entrée au CPE, nous avons les informations pertinentes et les éléments à surveiller. (...) Pour les nouveaux dossiers, quand le signalement provient du CPE et qu'il est retenu, l'évaluateur nous fait un suivi pour expliquer les mesures retenues et le rôle que le CPE peut jouer pour le maintien de l'enfant dans son milieu, si c'est le cas.

En somme, il serait judicieux d'établir une entente tripartite MFA-MSSS-MÉES.

RECOMMANDATION 4

Que soit mise en place une stratégie de collaboration étroite entre la DPJ et le réseau des CPE/BC.

Les résultats à notre sondage démontrent que la confidentialité est un élément problématique dans près de 40 % des cas pour les CPE, et 58 % pour les BC.

Afin que chacun puisse pleinement assurer son rôle protecteur, il importe d'établir un réel partenariat entre tous des intervenants. Cela implique notamment de donner aux CPE/BC les informations nécessaires minimales pour soutenir l'enfant et sa famille.

RECOMMANDATION 5

Que le principe de confidentialité soit élargi au réseau des CPE/BC lorsque nécessaire.

Le réseau des CPE/BC est un point d'ancrage incontournable et précieux pour les jeunes enfants et les familles, en particulier lorsqu'ils présentent des vulnérabilités.

RECOMMANDATION 6

Que le réseau des CPE/BC soit reconnu dans l'article 8 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) comme un acteur privilégié.

*Article 8 : L'enfant et ses parents ont le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux **et des services éducatifs en CPE/BC** adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement qui dispense ces services ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.*

Témoignage d'un CPE/BC

Je crois qu'il serait important de nous donner plus d'informations afin d'élaborer un plan d'accompagnement plus réaliste pour l'enfant et sa famille. Plus nous avons d'informations au dossier, plus il est facile d'adapter nos interventions avec les parents (ex: bipolarité, personnalité limite, etc.) et d'observer les faits de façon plus spécifique.

Témoignage d'un CPE/BC

Notre réputation et notre ouverture à recevoir des enfants de la DPJ font que nous sommes souvent contactés par eux pour obtenir des places lorsque requis par le juge ou les mesures de protection. Lorsque nous avons des places ou lorsqu'une place se libère et que le jumelage est possible, nous en faisons part à la DPJ.

L'enfant a également le droit de recevoir, aux mêmes conditions, des services d'éducation adéquats d'un organisme du milieu scolaire.

De plus, l'enfant et ses parents ont le droit d'être accompagnés et assistés par une personne de leur choix lorsqu'ils désirent obtenir des informations ou lorsqu'ils rencontrent le directeur ou toute personne qu'il autorise.

RECOMMANDATION 7

Que soit prévue à l'article 37.8 de la LPJ la nécessité de conclure une entente avec les CPE/BC.

*Article 37.8 – Tout établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse doit conclure une entente avec une commission scolaire **et un CPE/BC qui œuvrent** dans la région qu'il dessert en vue de convenir de la prestation des services à offrir à un enfant et à ses parents par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation lorsque l'enfant fait l'objet d'un signalement pour une situation de négligence sur le plan éducatif en lien avec l'instruction qu'il reçoit ou en lien avec le respect de son obligation de fréquentation scolaire prévue au sous-paragraphe iii du sous-paragraphe 1° du paragraphe b du deuxième alinéa de l'article 38.*

Témoignage d'un CPE/BC

Souvent, ils ne retiennent pas notre signalement et par la suite, ils nous recontactent parce qu'ils ont eu un autre signalement d'une autre organisation (souvent l'école). Mais que de temps perdu! On se rend compte que les écoles ont souvent plus de poids que les CPE, mais les CPE ne font pas de signalement pour le fun.

Nous croyons sincèrement aux bienfaits de la prévention, qui permet de dénouer à l'avance des situations problématiques, ou à tout le moins d'en diminuer l'ampleur. À cet effet, il est bien plus judicieux, du point de vue des finances publiques, d'investir en amont, dans les services visant la détection et la prévention, que de miser sur le curatif alors que les dommages sont déjà là, dans la vie de l'enfant.

RECOMMANDATION 8

Que des sommes soient disponibles immédiatement et soient exclusivement dédiées à la prévention et à la protection de la jeunesse.

Témoignage d'un CPE/BC

Lors de changements d'intervenants dans la vie du tout-petit, nous ne sommes pas toujours avisés. Les informations transmises sont peu complètes et ne nous permettent pas de faire un réel portrait du développement de l'enfant (socioaffectif, cognitif, moteur, langagier).

L'essence même de toutes nos interventions, de toutes ces institutions, est le bien-être des enfants. Pourtant, les dispositions en place n'en font pas leur priorité, puisqu'elles favorisent avant tout son maintien dans sa famille malgré les menaces à sa sécurité et son intégrité physique et mentale. De surcroît, elle n'accorde pas à son principal agent protecteur, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le mordant qu'il lui faut pour assumer pleinement son rôle.

RECOMMANDATION 9 : essence de la protection de la jeunesse

Que l'article 4 de la LPJ soit revu afin de reconnaître que l'enfant a le droit de naître et de grandir au sein de sa famille biologique dans la mesure où son développement et sa stabilité affective sont assurés par celle-ci.

Que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) obtienne des pouvoirs de surveillance et d'intervention accrus.

Au cœur des mécanismes en place pour tisser le filet de protection autour de l'enfant, l'Entente multisectorielle est pourtant plus ou moins connue. 30 % des répondants à notre sondage n'en avaient jamais entendu parler!

Pire encore : elle n'est pas appliquée de façon claire et uniforme d'une organisation à l'autre, car tout dépend des personnes en place et de la bonne volonté de chacun. Elle n'est pas non plus appliquée de la même manière d'une région à l'autre.

RECOMMANDATION 10 : l'Entente multisectorielle

Que le partenariat ne repose pas sur des individus, mais sur des mécanismes clairs.

Que les mécanismes soient similaires et harmonisés pour l'ensemble des régions.

Qu'il y ait une coordination nationale de l'entente avec l'ensemble des partenaires.

Que de la formation, des rencontres entre les intervenants soient créées, afin de bien comprendre les différents réseaux et les rôles de chacun.

Témoignage d'un CPE/BC

Comment se déroulent généralement les communications avec les intervenantes de la DPJ?

Dépend vraiment de l'individu. Certains dossiers sont lourds et nous n'avons que très peu d'information. Nous avons déjà porté une plainte contre une intervenante DPJ, qui était peu professionnelle. Elle arrivait sans s'annoncer au CPE durant les heures de sieste de l'enfant pour l'interroger. Quittait avec l'enfant sans avoir avisé les parents. Nous avons à faire la gestion de crise à l'arrivée des parents. Partage peu d'information avec le CPE. L'échange d'information est trop souvent à sens unique. CPE vers le DPJ et rarement à l'inverse.

Témoignage d'un CPE/BC

À Québec, ils ont mis en place une équipe spécifique pour les services de garde. Ainsi, les intervenantes sont informées du contexte du milieu familial, du rôle du BC etc. et du respect de notre procédure pour fermer un milieu de garde. C'est vraiment facilitant. Une belle amélioration.

Que l'entente porte notamment sur la continuité et la complémentarité des services offerts et sur les actions qui doivent être menées de façon concertée.

Qu'un mode de collaboration visant à assurer le suivi de la situation de l'enfant soit mis en place par l'Entente.

Que des déclarations de confidentialité soient signées afin que les parties s'échangent les renseignements nécessaires à l'application de l'Entente.

Que soient mises en place des tables locales, régionales et nationales.

Que les BC soient soutenus dans les décisions en lien avec la reconnaissance des RSG par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et son Règlement.

Que l'Entente déploie ou mandate des ressources humaines dans chaque région, afin d'agir en véritable adéquation avec les besoins locaux spécifiques.

Témoignage d'un CPE/BC

Le délai pour nous aviser d'une fermeture de service est très court et difficile à gérer humainement envers la RSG, les parents et les enfants. Nous n'avons pas de temps de réaction, on doit réagir immédiatement, préparer les lettres (RSG, parents) résolution de CA par courriel, soutien aux parents concernés, liste des coordonnées des familles et contact des parents.

Pistes d'action

Pour faciliter la mise en œuvre de nos recommandations, voici quelques pistes d'action.

Maintenir l'enfant dans son milieu éducatif pour favoriser la stabilité.

Soutien, de la part d'une équipe spécialisée volante de la DPJ locale, envers l'enfant, le personnel éducateur et son CPE/BC.

Prévoir des ressources financières attitrées aux CPE/BC pour soutenir l'équipe et accompagner les enfants en situation de vulnérabilité.

Prévoir de la formation continue pour les professionnelles de la petite enfance spécialisée en prévention et dépistage des mauvais traitements.

Une équipe spécialisée dans les relations avec les CPE/BC devrait être créée dans chacune des DPJ régionales.

Harmonisation des formulaires, des pratiques d'observation et d'un lexique commun.

Instaurer une escouade de bienveillance, à l'instar de l'Entente multisectorielle, qui travaillerait en prévention et en soutien dès qu'un signalement touche un enfant de 0 à 5 ans, et même en cas de simple doute.

Établir des protocoles d'entente entre les organismes communautaires famille et les CPE/BC.

Prévoir des places réservées pour les situations d'urgence dans les CPE et les milieux familiaux.

L'Institut de la statistique du Québec devrait prévoir un portrait annuel de la prévention, des signalements et des mesures de protection mises en place à travers le territoire.

Ce portrait devrait être utilisé pour établir un plan d'action national, régional et local de tous les partenaires de l'Entente multisectorielle.

Une campagne de promotion de l'Entente multisectorielle devrait être menée pour la faire mieux connaître de tous les acteurs, incluant le rôle-clé joué par le réseau des CPE/BC.

Une formation devrait être prévue pour tout nouvel intervenant de la DPJ et professionnel de la santé sur le rôle et l'impact des CPE/BC.

Les processus accompagnant un signalement retenu devraient prévoir un mécanisme de soutien et de suivi de l'enfant après la fin du plan de service.

Le principe de confidentialité devrait être bidirectionnel, c'est-à-dire que tous les CPE/BC devraient signer une entente de confidentialité avec chacun des intervenants de l'Entente multisectorielle.

Dans le cas où une Entente multisectorielle est enclenchée et qu'elle touche une professionnelle de la petite enfance, un rapport ou un formulaire standard devrait être émis pour permettre au CPE/BC d'agir en conséquence lorsque la sécurité, la santé et le bien-être d'un ou de plusieurs enfants sont mis en cause.

Dès qu'un signalement est retenu à propos d'un enfant de 0 à 5 ans ou de son entourage, l'Entente multisectorielle devrait impliquer le CPE/BC même si les actes reprochés ne se sont pas passés dans le milieu éducatif de l'enfant.

Annexes

Quelques données sur les enfants victimes de maltraitance

- En 2018-2019, les Directeurs de la protection de la jeunesse du Québec ont traité 18 237 nouveaux signalements concernant des enfants de 5 ans et moins
- Les motifs de signalement incluaient principalement :
 - la négligence et le risque sérieux de négligence (5 798 signalements)
 - l'abus physique et le risque sérieux d'abus physique (4 033 signalements)
 - les mauvais traitements psychologiques (2 549 signalements)
 - l'abus sexuel et le risque sérieux d'abus sexuel (1 104 signalements)
- 8 261 enfants âgés de 0 à 5 ans ont été pris en charge par les DPJ en 2018-2019
- 60,5 % des enfants étaient dans le milieu familial, 27,7 % étaient en famille d'accueil et près de 13 % en famille d'accueil de proximité

Source : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2019

Rapport de la Commission sur l'éducation à la petite enfance

Février 2017

5.1 Que soit développé un outil standardisé de développement de l'enfant en collaboration avec les milieux de la santé et des services sociaux, avec les services éducatifs à l'enfance et avec les parents.

5.2 Que cet outil soit obligatoirement utilisé par les professionnels de la santé et des services sociaux et par le personnel éducateur afin d'assurer le transfert d'informations et la prestation de services nécessaires aux enfants de 0 à 5 ans et pour faciliter leur transition vers la maternelle.

5.4 Que soit augmenté le nombre de places en vertu des protocoles d'entente signés entre les services éducatifs à la petite enfance et les milieux de la santé et que ces ententes impliquent obligatoirement un accès aux professionnels de la santé pour assurer le soutien et l'accompagnement nécessaires aux enfants touchés par ces ententes.

[Lire le Rapport](#)

À lire également :

[*Une vision pour le Québec : l'éducation à la petite enfance commence là où se trouve la qualité*](#), mémoire de l'AQCPE présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance, le 7 décembre 2016

[*Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance*](#), adoptée à l'issue du Sommet sur l'éducation à la petite enfance, le 5 mai 2017

La contribution du réseau des CPE/BC

Par sa présence quotidienne dans la vie de l'enfant et de sa famille, le réseau des CPE/BC a un rôle indéniable dans leur accompagnement.

Mais l'implication du réseau des CPE/BC ne s'arrête pas là. Elle touche tant le niveau local que régional et national. Par des projets tels que [Petite enfance, grande importance](#) (PEGI), [Petite enfance, grande qualité](#) (PEGQ) ou encore Carrick, qui vise justement à déterminer où il importe de resserrer ou de tisser des liens afin que la trajectoire des enfants soit le plus fluide possible, le réseau des CPE/BC est en constante recherche d'un meilleur soutien pour les enfants.

En parallèle, le réseau travaille de concert avec le milieu de la recherche pour mettre à jour et améliorer ses pratiques éducatives. Nommons par exemple le travail « [Projet comprendre pour agir : Consulter le personnel des milieux de garde pour accroître ses compétences en matière de prévention et de dépistage des mauvais traitements physiques chez les 0-5 ans](#) », qui a mené à la mise sur pied d'un outil d'animation dédié à la formation du personnel éducateur.

Il y a urgence d'agir, sans précipitation

Vous trouverez ci-dessous le sommaire exécutif du mémoire de l'AQCPE déposé devant la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 5 modifiant la *Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, le 4 juin 2019

[Lire la version intégrale du mémoire](#)

La pire erreur à faire pour la petite enfance serait de se laisser dicter un agenda par les exigences d'un seul projet.

Pourquoi se précipiter à remplir une promesse qui, elle, risque fort de ne pas tenir la sienne?

Non, il nous faut libérer nos agendas pour répondre correctement aux défis qui nous attendent.

Sans ralentir, mais sans se précipiter.

Nous savons tous très bien où se trouve le problème.

Ce n'est pas tant un manque d'argent, ni un manque de ressources.

Ce n'est pas tant un manque de volonté, ni de compétences.

Ce qu'il manque, c'est un unisson, une politique nationale en petite enfance.

Cette partition que chaque réseau suivra pour produire un tout cohérent, une mélodie éducative, bienveillante pour les jeunes enfants et leurs parents.

Une politique nationale de la petite enfance

« Il y en a qui disent : On ne sera pas capables. Je trouve que ce discours manque d'ambition, manque de volonté politique, ça manque d'audace et de fierté.¹ »

Nous sommes tout à fait d'accord avec le premier ministre.

Nous devons être ambitieux et audacieux pour nos tout-petits.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous lui proposons une idée : une politique nationale de la petite enfance – appelons-la ainsi pour les besoins de ce mémoire – qu'il portera lui-même, avec leadership et conviction.

¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale, 42^e législature, 1^{re} session, Vol. 45, No 2, 28 novembre 2018*, en ligne : <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20181128/230623.html>

Car cette politique nationale amènera tous les acteurs en petite enfance à travailler à l'unisson, en continuité et en complémentarité.

Elle les amènera à s'entendre malgré les différences de culture d'un réseau à l'autre. Elle leur permettra d'accompagner chaque enfant, dès la naissance et tout au long de son parcours vers l'école, avec souplesse, agilité et pertinence.

Une politique nationale qui nous permettrait tous d'embrasser la réalité de chaque enfant dans ses multiples dimensions, avec cohérence, complémentarité et efficacité. Pas une politique nationale à mettre sur une tablette, à jeter par le prochain gouvernement, à oublier à la prochaine urgence.

Une politique nationale qui incarne une vision, protège les ressources et coordonne l'action des réseaux.

Réseau des CPE/BC, réseau scolaire, réseau de la santé, réseau des services sociaux. Tous ensemble autour de l'enfant, bien au-delà mais pleinement conscients du choc des cultures d'un réseau à l'autre.

Avec le premier ministre qui bat la mesure, en chef d'orchestre.

La base

Forts de notre connaissance du milieu, et nourris de nos échanges avec les partenaires, nous estimons que cette politique nationale devrait :

- Veiller à la cohérence et la complémentarité de nos actions en déployant une offre de services intégrée sur le territoire québécois
- Aller vers l'enfant plutôt qu'obliger les parents à chercher les ressources sans relâche
- Prioriser les enfants qui ne sont pas rejoints par un service éducatif à la petite enfance ou qui requiert une attention particulière
- Éviter le piège de développer deux places pour un enfant, mais plutôt s'assurer de mettre les ressources là où elles sont prioritaires
- Assurer de hauts standards de qualité de tous les milieux éducatifs, pour favoriser le développement optimal de chaque enfant

Les objectifs principaux

1. Reconnaître le droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité
2. Favoriser l'égalité des chances par un accès universel à des services complémentaires et cohérents
3. Rejoindre les enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière
4. Créer un écosystème favorisant la réussite éducative des enfants